



Le petit Journal

www.guarbecque.fr

BULLETIN MUNICIPAL – Juin 2014

Chères Guarbecquoises, chers Guarbecquois

La commission communale « affaires scolaires » a été créée pour étudier la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) à l'école Daudet-Perrault.

Notre commune a appliqué la réforme des nouveaux rythmes scolaires depuis septembre 2013 (école le mercredi matin). Une réunion d'information, présentée par la commission, s'est déroulée à la mairie le 17 juin, en présence du conseil municipal, du corps enseignant et des parents d'élèves. Malheureusement, seulement 20 familles sur les 90 invitées étaient présentes à cette réunion d'informations et d'échanges. Pourtant beaucoup souhaitent des explications sur cette nouvelle réforme. Les parents présents ont posé des questions intéressantes et ont apprécié ce moment de dialogue avec la municipalité sur la mise en application de cette réforme complexe.

Mais avant la rentrée, voici que se profile le mois de Juillet avec un programme impressionnant pour notre traditionnelle fête communale : pêche, fête du sport, retraite aux flambeaux, brocante, fête médiévale, repas Guarbecque plage, manèges, course cycliste, loto, goûter des anciens. Merci au comité des fêtes, à la commission *sports* et bien sûr aux nombreux bénévoles pour leur investissement dans la réussite de nos festivités.

**Votre maire
Christophe Fiancette**



G
U
A
R
B
E
C
Q
U
E

2
0
1
4

Compte rendu conseil municipal

Séance du 07 avril 2014

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission de Monsieur Dany BODART, conseiller municipal, intervenu par courrier en date du 28 mars 2014.

Il informe le conseil municipal que la réception de la démission d'un conseiller municipal par le maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

La suivante de la liste « Guarbecque autrement », Madame Fanny BOLLE est donc déclarée installée dans les fonctions de conseillère municipale.

2) REMERCIEMENTS CONDOLEANCES

La famille LENOIR adresse ses remerciements pour les condoléances du Conseil Municipal suite au décès de Monsieur Noël LENOIR

3) ELECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE D'ISBERGUES

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire quatre délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Après appel à candidature et vote, sont proclamés élus :

- Christophe FIANCETTE	15 voix	Jacky BAMETZ	15 voix
- Didier TOURSEL	15 voix	Olivier BLOCQUEL	15 voix

4) FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L. 123-6 et R. 123-7 et suivants, du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le Maire qui en est le Président et, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes (non membres du conseil municipal) participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à six le nombre de ses représentants au Conseil d'Administration et procède à l'élection de ceux-ci.

Après appel à candidature et vote, sont proclamés élus

- Danièle DELGERIE	15 voix	-Geneviève LOUCHART	15 voix
- Didier DEPAEUW	15 voix	- Véronique FERNSNER	15 voix
- Jacky BAMETZ	15 voix		

5) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de six commissaires.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal

Le Conseil Municipal doit faire la proposition de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants :

Monsieur le Maire propose pour le conseil municipal

Titulaires :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| - Christophe FIANCETTE | Bénédicte VANCAEYZEELE |
| - Fanny BOLLE | Didier DEPAEUW |
| - Christophe POULLE | Anne DUPUIS |

Suppléants :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| - Geneviève LOUCHART | Didier TOURSEL |
| - Jacky BAMETZ | Danièle DELGERIE |
| - Olivier BLOCQUEL | Jean-Paul DESMARETZ |

Pour les membres extérieurs Monsieur le Maire va prendre contact avec les contribuables.

6) CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

7) L'ASSEMBLEE PASSE ENSUITE A LA FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

8) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal est tenu de désigner en son sein, un correspondant défense.

Il précise que la fonction de correspondant défense, créée en 2001, a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité des administrés et des autorités civiles et militaires du département de la région sur les questions de défense.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne Monsieur Didier TOURSEL, adjoint au Maire, correspondant défense de la commune

9) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT FDE ENERGIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder, conformément aux articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un représentant de la commune au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Le conseil municipal, après délibération, désigne Monsieur Didier DEPAEUW, adjoint au Maire, représentant de la commune au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

10) INDEMNITES AU COMPTABLE

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 modifié par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 qui prévoit la possibilité d'attribution d'une indemnité spécifique au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur.

Sur la proposition du Maire et après délibération, le conseil municipal :

- DEMANDE le comptable des finances publiques d'Isbergues pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;
- PREND acte de l'acceptation du comptable des finances publiques d'Isbergues de lui accorder l'indemnité de conseil au taux maximum de 100 % ;

ATTRIBUE à Madame Isabelle CONTRAY, comptable des finances publiques d'Isbergues, ladite indemnité selon les modalités de calcul définies par l'arrêté interministériel susvisé

11) DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de déléguer à celui-ci les attributions reprises à cet article.

12) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de fonction du Maire à 43 % de l'indice brut 1015 et l'indemnité de fonction de chaque adjoint à 16,5 % de l'indice brut 1015.

13) INFORMATIONS DIVERSES

- La propriétaire de la boulangerie a informé Monsieur le Maire de la fermeture définitive de son commerce au 30 mars
- Une enquête INSEE ayant pour objet la formation et la qualification professionnelle aura lieu dans la commune pendant la période d'avril à septembre
- Une enquête INSEE ayant pour objet les ressources et conditions de vie aura lieu du 5 mai au 28 juin
- Le Président de l'amicale des donneurs de sang invite le conseil municipal à un thé dansant qui aura lieu le dimanche 13 avril 2014 à 15 h 30 à la salle de la bourse du travail à Isbergues.
- La Direction de la Santé Publique Environnementale informe que le prélèvement d'eau du 9 janvier 2014 est conforme aux exigences en vigueur.

RAPPEL DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Samedi 12 avril :
 - Nettoyage de printemps
 - Karaoké organisé par l'OGEC
- Samedi 19 avril : banquet de la Jeune France
- Lundi 21 avril : chasse à l'œuf

Compte rendu conseil municipal

Séance du 29 avril 2014

1) Le compte rendu de la réunion du 7 avril 2014 a été soumis à l'approbation du conseil municipal, une modification a été apportée.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013.

FONCTIONNEMENT

RECETTES :	828 064,60 €
DEPENSES :	726 684,97 €

EXCEDENT EXERCICE **101 379,63 €**

INVESTISSEMENT

RECETTES:	624 056,39 €
DEPENSES :	593 784,60 €

EXCEDENT EXERCICE **30 271 ,79 €**

RESULTATS CLOTURE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent 2012 reporté *	156 503.85€	Excédent 2012 reporté	182 094.78€
Excédent 2013	101 379.63€	Excédent 2013	30 271.79€
TOTAL	<u>257 883.48 €</u>	TOTAL	<u>212 366.57 €</u>

* Après affectation à l'investissement de 206 237,61€

La présidence est ensuite assurée par Monsieur Didier DEPAEUW, 1^{er} Adjoint, qui invite l'assemblée à voter le compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

3) COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Receveur Municipal de l'année 2013. Les résultats sont en concordance avec ceux du compte administratif. Le Compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

4) BUDGET PRIMITIF 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 032 178,05 €.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les quatre taxes directes :

✓ Taxe d'habitation :	16.59 %
✓ Foncier bâti	9.06 %
✓ Foncier non bâti	46.96 %
✓ Cotisation foncière des entreprises	17.64 %

Le Conseil Municipal décide de majorer, à l'unanimité, les subventions aux associations de 2 % et vote une subvention exceptionnelle en faveur du judo club ACAMA et de l'association valorisation du patrimoine garabecquois. Il décide de fixer la subvention du GPI à 150 € et de prendre en charge les frais d'organisation du prix cycliste « Michel Prins » organisé en Juillet.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 457 220 € réparties comme suit :

RECETTES

001 –	Excédent d'investissement reporté	212 366,57€
10222 –	F.C.T.V.A.	25 800,00€
1068 –	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 937,43€
1321 –	Subvention parlementaire	31 616,00€
1323 –	Subventions d'Equipement du Département	40 000,00€
1341 –	Dotations d'équipement des territoires ruraux	62 500,00€
024 –	Produit de cessions	65 000,00€

	TOTAL	457 220,00€

DEPENSES

	REPORTS	NOUVEAUX CREDITS
1641 Remboursement emprunts (capital)		34 000€
205 Concessions et droits similaires (licence)		10 000€
21318 Travaux autres bâtiments publics		2 500€
2152 Installations de voirie	230 000€	
21534 Réseaux d'électrification		5 000€
21538 Autres réseaux (défense incendie)		80 000€
2156 Matériel et outillage d'incendie		1 000€
2158 Autres installations, matériel et outillage technique		1 200€
2183 Acquisition matériel de bureau et informatique		2 800€
2184 Acquisition mobilier		20 600€
2188 Autres Acquisitions		15 120€
2313 Construction nouvelle Mairie	43 000€	11 000€
	-----	-----
TOTAL	273 000€	183 220€

5) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

19 937,43€ au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
237 946,05€ au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Budget est adopté à l'unanimité des membres présents

7) EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal décide de recruter un emploi saisonnier pendant le mois de juillet et un emploi saisonnier pendant le mois d'août.

8) JURES D'ASSISE

Monsieur le Maire procède au tirage au sort de 3 personnes à partir de la liste électorale.

Sont retenues les personnes âgées de 23 ans au cours de l'année civile qui suit et seront exclues les personnes qui ont rempli les fonctions de juré depuis moins de 5 ans.

Sont désignées :

- Madame GOMES née HANNEBIQ Stéphanie
- Madame DELARUELLE Nicole
- Madame DEQUENNE Virginie

9) CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les tarifs appliqués aux enfants domiciliés dans la Commune fréquentant le Centre de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Venant en juillet et en août.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer sur la participation demandée aux Communes partenaires qui a été fixée à 72 € pour une période d'une semaine d'inscription.

Après délibération, le Conseil Municipal,

FIXE la participation communale à 72€ pour une période d'une semaine d'inscription.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de Saint-Venant.

10) STAGE THEATRE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les tarifs appliqués aux enfants domiciliés dans la Commune fréquentant le stage théâtre de Saint-Venant qui est organisé en juillet.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer sur la participation demandée aux Communes partenaires qui a été fixée à 72 € pour une période d'une semaine d'inscription (soit 216 euros pour la période).

Après délibération, le Conseil Municipal,

FIXE la participation communale à 72 € pour une période d'une semaine d'inscription.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de Saint-Venant.

11) INFORMATIONS DIVERSES

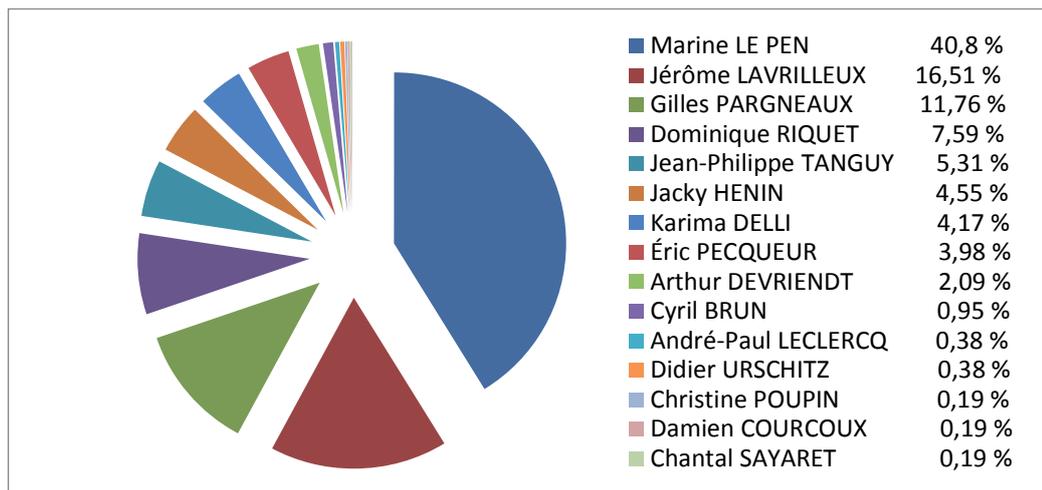
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de soutien au Maire d'ARRAS contre la suppression du TGV ARRAS- PARIS
- VNF : le pont de Guarbecque va être repeint durée des travaux estimée à 6 mois,
- Jeune France de Guarbecque : demande de travaux au stade pour 2015, lecture d'un courrier au conseil municipal. Une étude sera réalisée, la demande est prise en compte.
- Rappel des manifestations :
 - ✓ 16 Mai : réception marche de nuit
 - ✓ 29 Juin inter village à MAZINGHEM





Principaux résultats des élections européennes 2014

Commune de Guarbecque



Vive le carnaval ! Youpi ! La kermesse-vente-expo ! Super, la fête et les sorties !

Comme chaque année, les élèves de l'école Daudet Perrault ont travaillé en projet d'école autour du temps qui passe afin de proposer un carnaval haut en couleur ! Ainsi, des horloges, saisons, fuseaux horaires, montres molles, lignes de vie, et gâteaux d'anniversaire ont défilé dans les rues de Guarbecque le 3 avril 2014 pour se rejoindre autour d'une crêpe dans la salle polyvalente.



Le 23 mai, les jeux étaient de sortie dans la cour de l'école pour la kermesse-vente-expo annuelle. Quelques gouttes de pluie ont un peu perturbé le début de la fête, mais ceci n'a pas refroidi les parents qui sont restés nombreux et ont participé aux activités proposées avec leurs enfants et nous les en remercions. La distribution des livres de prix s'en est suivie et a été appréciée de tous.

La fin de l'année promet d'être animée dans l'école avec les différentes sorties prévues (toujours en relation bien sûr avec les projets de classe et les apprentissages) : musée de la céramique de Desvres, parc d'Olhain, Cité de la science de Villeneuve d'Ascq, visite à la ferme, sortie cyclotourisme, sortie pédestre, spectacle.



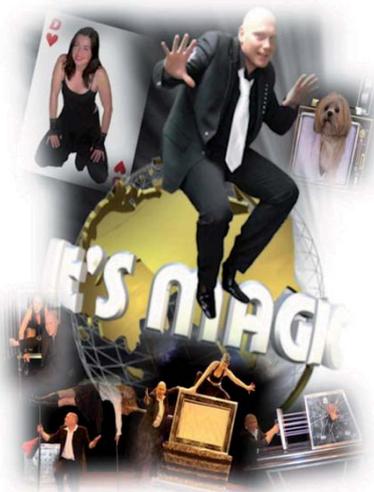
Sans oublier bien entendu, la très attendue fête de l'école qui s'est déroulée le 14 juin pendant laquelle chaque classe a présenté deux danses. Après avoir répété et préparé les costumes de scène avec énergie, les enfants ont présenté un spectacle de qualité. A tout ceci s'ajoute la remise des dictionnaires pour les élèves de CM2 et de grande section de maternelle le 23 juin.

Belle fin d'année !!!

Toute l'équipe pédagogique souhaite de bonnes vacances à nos familles ainsi qu'à celles qui nous rejoindront en septembre.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE POUR LES ECOLES

Pour clôturer l'année scolaire, la municipalité offre aux enfants des écoles du village un spectacle à la salle des fêtes. Jeudi 26 juin, les écoliers ont pu découvrir l'univers de la magie. C'est avec inquiétude, curiosité et émotion qu'ils ont pu participer à l'animation du magicien Arnaud PENIN. Chacun est reparti avec plein de souvenirs et de tours de magie en tête. Attention aux parents, les enfants ont appris à disparaître !!!!!



Les beaux jours sont de retour.....



Les beaux jours sont de retour, les promenades plus fréquentes. Quel dommage de croiser une maman avec de jeunes enfants ou un de nos anciens obligés de se déplacer sur la **chaussée quand les voitures sont garées sur les trottoirs.**

Il est rappelé que ces trottoirs sont avant tout là pour permettre les déplacements des piétons en toute sécurité et que le stationnement doit se faire à cheval.

Nous avons la chance de disposer d'un centre bourg comportant des places de parking en nombre conséquent. Et pourtant le stationnement aux abords des écoles n'est pas toujours bien respecté.

Pensons à la sécurité de nos enfants et faisons preuve de davantage de civisme.

Avis aux empoisonneurs de chats



Régulièrement, à Guarbecque, des chats disparaissent ou sont retrouvés morts sans blessures apparentes.

Le jeudi 13 mars 2014, un chat était ainsi trouvé mort, le corps en partie dans un carton contenant un lièvre, à l'intersection des rues de la lampe et Foch.

Une association de protection animale a immédiatement été informée et la gendarmerie a été appelée. Le commandant de la communauté de brigade d'Isbergues s'est déplacé pour constater les faits. Le chat a été emmené chez un

vétérinaire pour y être examiné.

L'examen extérieur ainsi que des viscères révèle un animal relativement jeune et en bonne santé, probablement victime d'un empoisonnement.

Une main courante a été déposée à la gendarmerie d'Isbergues pour laisser une trace de ces faits.

Il est donc utile de rappeler que la cruauté envers les animaux est punie par la justice, comme nous le dit l'article 521-1 du code pénal:

"Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende." (Source Legifrance.gouv.fr)

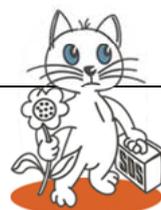
Si votre chat décède des suites de ce que vous soupçonnez être un empoisonnement, vous pouvez contacter une des grandes associations de protection animale suivante. Elles possèdent toutes un service juridique qui saura vous donner des conseils utiles.

Fondation Brigitte Bardot: 01 45 05 14 60

Fondation 30 millions d'amis: 01 56 59 04 44

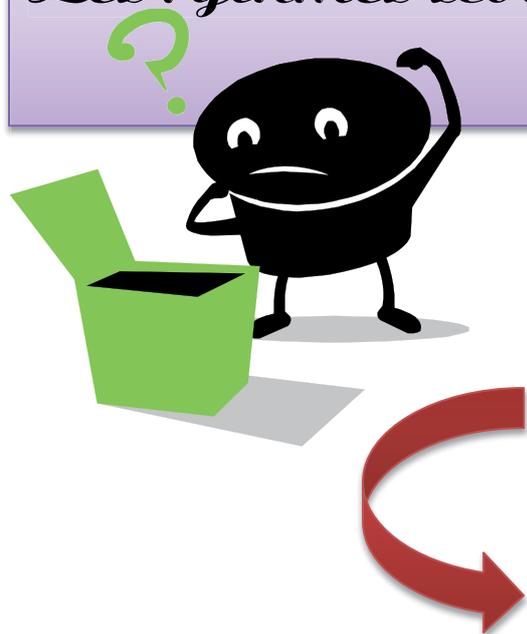
Fondation assistance aux animaux: 01 39 49 18 18

Association Stéphane Lamart: 01 44 75 00 47



Animaux
en Détresse

Les rythmes scolaires : comprenons ensemble



LE CONSTAT AVANT LA RÉFORME

- Une année scolaire très courte (144 jours)
- Une semaine concentrée (4 jours d'école)
- De longues journées de classe (6 heures)

FINALITÉS DE LA RÉFORME

- » Une école plus juste et plus exigeante
- » Une amélioration de la réussite scolaire dans le premier degré
- » Une meilleure prise en compte des capacités d'attention des enfants
- » Une semaine scolaire mieux équilibrée

Nouveau décret Hamon

Décret PEILLON	Décret HAMON
Passage à 9 demi-journées (mercredi matin)	Passage à 8 demi-journées mais 5 matinées obligatoires
Demi-journées n'excédant pas 3h30	Demi-journées n'excédant pas 3h30
Réduction de la journée à 5h30 maximum.	Réduction de la journée à 6h00 maximum.
24h hebdomadaire	Ne pas dépasser 24h hebdomadaire mais possibilité d'en faire moins
36 semaines d'école	Rééquilibrage possible sur les vacances d'été
Volume horaire APC : 36 heures annuelles	Volume horaire APC : 36 heures annuelles
1h30 de pause méridienne minimum	1h30 de pause méridienne minimum

Qu'est-ce qu'un temps périscolaire ?

Temps durant lequel un encadrement est proposé sur place, dans les locaux scolaires ou à proximité de l'école, aux enfants scolarisés

Contigu au temps scolaire, il peut se situer :

- ▶ Le matin juste avant la classe
- ▶ Sur le temps méridien
- ▶ Le soir juste après la classe

A-t-on des financements ?

- **Fond d'amorçage** : 50 € par élève
- **Rentrée 2013-2014** :
 - ↳ La commune de Guarbecque a perçu un 1^{er} versement de 2366,67€ en novembre 2013 (aménagement de la Garderie)
 - ↳ Fin avril 2014 : 4883,30€ (TAP rentrée 2014-2015)
- **Aide reconduite pour 2014-2015**
- **Aide de la CAF si centre de loisirs**

Attention : Les rythmes scolaires sont les changements d'heure imposés par le gouvernement. Les TAP (temps d'activités périscolaires) sont les activités possibles après l'école. Mais elles ne sont pas obligatoires.

ET LES COMMUNES DANS TOUT ÇA ?

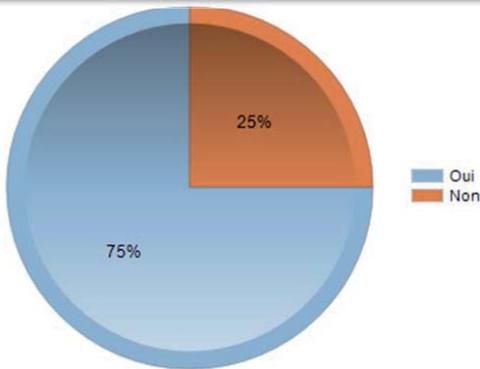
L'AMF *réaffirme que « les activités périscolaires sont une compétence non-obligatoire des communes, et qu'il convient donc de laisser à celles-ci la plus grande liberté pour les organiser, ou pas, et selon des modalités qu'elles définissent localement en fonction des intérêts du terrain »

*Association des Maires de France

Les activités périscolaires : que souhaitent les Guarbecquois ?



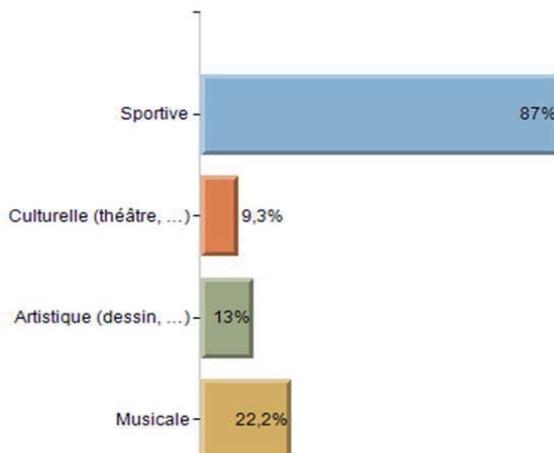
75% des écoliers pratiquent une activité extrascolaire.



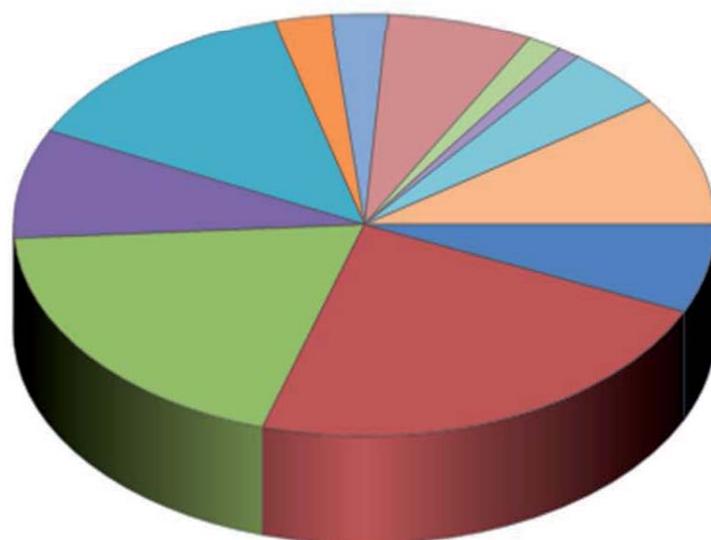
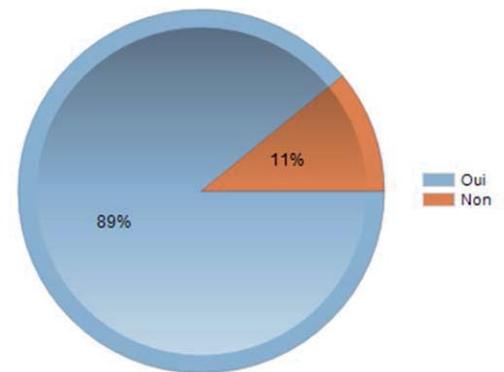
La garderie est fréquentée en majorité par les enfants de Maternelle et de CP. Une moyenne de 12 enfants est constatée entre 16H et 17H30. La fréquentation du matin est plus diffuse.

	Nb	% cit.
Oui	39	53,4%
Non	34	46,6%
Total	73	100,0%

Les guarbecquois sont des sportifs : 87% pratiquent une activité sportive.



83% des parents envisagent d'inscrire leurs enfants en activités périscolaires dont 63 primaires.



Les activités principales choisies par les parents sont :

- Nouvelles pratiques sportives
- Nouvelles pratiques artistiques et culturelles
- Equilibre alimentaire
- Aide aux leçons

GUARBECCQUE



Fête du Sport



Terrain des sports

Samedi 05 Juillet 2014

Après midi pêche à la truite

Etangs de Manqueville Lillers
De 14H à 19H

Réserve aux
Guarbecquois

Tarif: 5 € pour les enfants (-12 ans)
8 € pour les adultes

Dimanche 06 Juillet 2014

RANDONNÉE CYCLO-VTT

Circuits Cyclo:

43 - 59 - 75 Km
Circuit familial
13 Km

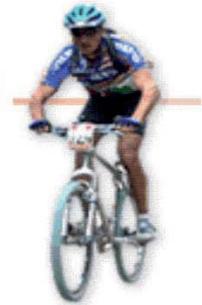
Tarif: 2€

Circuit VTT

LA GUARBEK' AVENTURE
15 - 35 - 48 - 50 - 76 Km
en collaboration avec
GUARBECCQUE VTT

Tarif: 3€ et 5 €

Inscriptions à partir de 7H30 - Salle des Fêtes



RANDONNÉE PÉDESTRE

Circuits Pédestres :

5 - 10 - 16 Km

Tarif: 2€



PÉTANQUE CONCOURS DE PÉTANQUE DOUBLETTE

Stade Raymond Lejeune

Inscriptions à partir de 14H
Début du tournoi à 15H

Récompenses avec finales jouées

Tarif: 5€/joueur

RUGBY avec le club Ovalie Isberguoise 10H30



Après-midi DE 14H A 18H

PASS'SPORTS 2€50
PERMETTANT L'ACCÈS AUX DIFFÉRENTES DISCIPLINES
au nouveau terrain des sports



ESCRIME



FLECHETTES



TENNIS DE TABLE



QUAD



DISC GOLF



BASKET

ATHLETISME



JAVELOT



BADMINTON

TENNIS

TIR A LA CARABINE

JUDO



HIP HOP

QUAD
NATURE



CLUB GANIM
ISBERGUES



Jeune France Guarbecque

ESI Athlétisme

Judo club ACAMA de Guarbecque

Tennis Club de Guarbecque

Accro Quad Nature Guarbecquois

Guarbecque VTT

Ovalie Isberguoise

Volley Ball Isberguois

Club canin d'Isbergues

Association Aire Hip Hop

Badminton Isberguois

Club de basket de l'ESI

Carabiniers Isberguois

Ohtain disc golf club

Section Tennis de table de la MJEP d'Isbergues.

Clubs "Les plumes de Molinghem"
et l'Amicale des joueurs de javelot d'Isbergues

USOBL escrime

ENTRÉE GRATUITE

VENEZ
NOMBREUX

Buvette - Restauration rapide

IPNS

Bientôt Guarbecque cité médiévale



Depuis de longs mois, les membres du Comité des Fêtes préparent le programme des festivités de juillet. Cette année, à l'occasion du 13 juillet, nous vous invitons à entrer dans le Moyen-Age

SAMEDI 12 JUILLET 2014 - départ 21H30

Retraite aux flambeaux dans le village avec saynètes

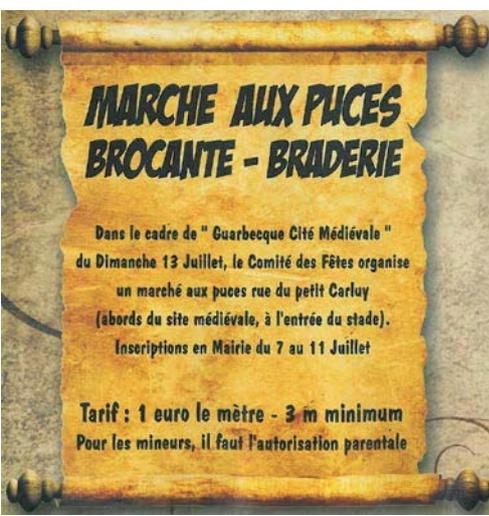
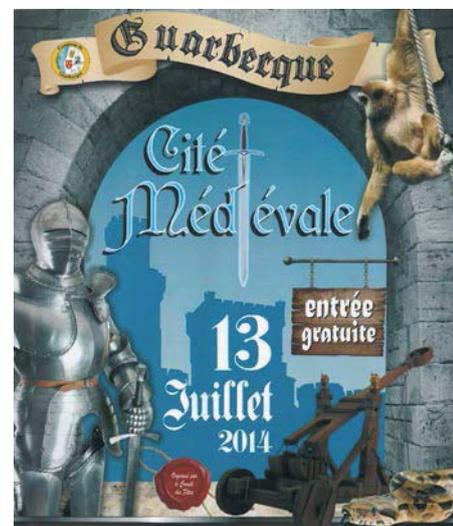
DIMANCHE 13 JUILLET 2014

Tout au long de la journée :

Animation du camp médiéval, marché médiéval, jeux d'antan, exposition d'arts et loisirs créatifs, marché aux puces, restauration, buvette

Temps forts :

- **A partir de 7h00** : Brocante rue du Petit Carlu
- **9h00** : ouverture de la zone d'Arts et Loisirs Créatifs
- **8h00 à 10h00** : arrivée et installation du marché médiéval
- **10h00** : ouverture du site médiéval
- **10h30** : inauguration officielle :
ARCADIA, Tir Ribaudequin ... du Comté du Val d'Omer, présentation d'armes par les Sangliers du ferrain
- **11h00** : ARCADIA Déambulation (30 min)
- **11h30** : Combats d'épées... (Sangliers du ferrain / Comté du Val d'Omer)
- **12h00** : ARCADIA Déambulation (30 min)
- **12h00 à 13h30** : Banquet médiéval
- **14h00** : ARCADIA Farce sur tréteaux (45min)
- **15h00** : Attaque du château avec trébuchet du Comté du Val d'Omer
- **16h00** : ARCADIA Farce sur tréteaux (45min)
- **17h00** : Attaque du château avec trébuchet du Comté du Val d'Omer
- **18h00** : ARCADIA Déambulation (30 min)
- **18h30** : Parade médiévale finale



ENTREE GRATUITE

Venez nombreux!

MARCHE DE NUIT

La 10^{ème} marche de nuit organisée par la commission sport s'est déroulée autour du village de Steenbecque le 7 mai 2014. Record battu encore cette année avec 383 marcheurs répartis en 55 équipes qui ont pris le départ de la salle des fêtes. Quatre équipes partaient en même temps mais dans des sens opposés avant de se rejoindre au point milieu. La première équipe partait à 19H40 pour effectuer une boucle de 20km de marche en pleine campagne et en pleine nuit avec une carte topographique. Un départ toutes les 12min et le dernier équipage s'élançait à 22H16. Avant de partir un questionnaire, un jeu sur les anneaux olympiques, la construction d'un château de cartes et un jeu d'adresse leur étaient proposés pour se mettre en jambe. La meilleure équipe mettait 3H04min et la dernière 6H33min mais le principal était de terminer. Au retour un petit déjeuner bien mérité leur était servi. Lors de la réception un diplôme fut remis aux 16 contrôleurs pour les remercier de leur participation. Après la lecture des résultats, où chaque participant recevait un diplôme et la photo de son équipe, c'est l'équipe de Corinne DELEPLACE qui remportait le challenge Marche de Nuit. Le trophée était remis par Christophe Fiancette, maire de la commune. La coupe de la première équipe féminine était remportée par l'équipage de Patricia Lejeune pour la troisième année consécutive.



Sortie pédagogique



Pour bien terminer l'année scolaire, les élèves des classes CM2 des écoles Daudet Perrault et Sainte Bernadette ont participé à la traditionnelle sortie pédagogique le lundi 23 juin. Cette sortie allie le sport avec la marche et la culture. Nos intervenants situés à des points stratégiques du village ont expliqué avec passion les différents sujets. Le joyau du village est notre église et c'est Bénédicte Vancaeyzeele qui s'est chargée de raconter son histoire sans oublier d'ajouter de nombreuses anecdotes. La stèle des fusillés est un endroit chargé de souvenirs et c'est avec beaucoup d'émotion que Mr Gérard Queste a remonté le temps. La diversité de la flore et de la faune locale est un sujet passionnant qui n'a pas manqué d'intéresser les élèves et Mr Martin n'a pas eu beaucoup de mal à se faire écouter. Merci à nos intervenants pour leurs disponibilités et leurs compétences. Merci aussi aux parents d'élèves, aux membres de la commission Sports et aux personnels éducatifs pour l'encadrement des élèves lors de cet après-midi.



Centre de Loisirs St Venant

	Quotient Familial < à 700€	701 € <Quotient Familial> à 1300 €	Quotient Familial > 1301€
1 SEMAINE	50 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 45 euros	55 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 50 euros	60 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 55 euros

Pour les inscriptions en juillet, le règlement doit être soldé avant le 27 juin, et avant le 31 juillet pour août.

Stage Théâtre St Venant

	Quotient Familial < à 700€	701 € <Quotient Familial> à 1300 €	Quotient Familial > 1301€
3 semaines	183 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 170 euros	193 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 180 euros	203 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 190 euros

TARIFS 2014
Centre aéré et stage théâtre

TRAVAUX

Rue vieille voie



Gravillonnage de la rue vieille voie

Citerne incendie rue des Fusillés



L'installation de la citerne incendie est terminée. Il ne reste plus que l'aménagement des abords à effectuer.

Rue Louis Lemaire



Curage du fossé de la rue Louis Lemaire

Entretien des bords de route



En cette période, l'essentiel des travaux consiste à la tonte des différents espaces verts, des bords de route, des terrains de football et du nettoyage des cimetières. Pour éviter l'emploi systématique des désherbants, les employés techniques ont suivi une formation obligatoire de 2 jours à Coulogne sur le bon emploi de ces produits. Une partie de la formation concernait les techniques alternatives à l'utilisation des produits

Rue du vieux pont



Pose de cailloux sur un tronçon de la rue du vieux pont

Aménagements extérieurs de la mairie



Préparation du terrain pour semer la pelouse autour de la mairie.

L'ETAT CIVIL ET INFOS DE CES DERNIERS MOIS

INFOS



Naissances

Naissance

Bienvenue à :

Lylou THELLIEZ

De Irwin et Julie Flinois
29 résidence Vert Bocage
Née le 7 mai 2014 à Béthune

Louise HAUER

De Jérôme et Marie LEROY
2 rue du Pont Roy
Née le 28 mai 2014 à Béthune



Décès



Elisabeth AVEZ

Epouse de Michel Caron
58 rue du Petit Carluy
Décédée le 26 mai 2014
à Guarbecque
à l'âge de 76 ans.



Les Lauréats d'examen



Chaque année la municipalité offre une récompense aux lauréats d'examen. Ce prix est remis aux élèves une seule fois quel que soit le diplôme obtenu. Une cérémonie est organisée en leur honneur. Pour en bénéficier, il suffit de vous faire connaître en mairie, une invitation vous sera alors envoyée pour vous convier à cet événement.



Signalétique

En partenariat avec la CC Artois Flandres, le Pays de la Lys Romane a mené une étude de positionnement pour l'implantation d'une signalétique économique sur la commune de Guarbecque. Des panneaux sur nos activités seront installés sur l'ensemble du territoire. La réalisation est prévue pour 2015.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.



Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.



En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...



Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



Une urgence, composez le 17 ou le 112.

Retrouvez plus d'informations sur
www.interieur.gouv.fr



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Opération tranquillité vacances

SOUVENIR DU BOMBARDEMENT DU 20 JUIN 1944

PAR UN JEUNE GARÇON DE 9 ANS

J'étais venu rendre visite à ma tante qui habitait rue de l'église. Une journée ensoleillée se terminait, c'était le retour des champs pour certains.

Il devait être aux alentours de 19 heures lorsqu'apparut dans le ciel un groupe d'avions. Tout le coin était rassemblé sur la route en face de l'habitation de Mr GALLOIS et scrutait le ciel. Soudain une boule rouge sortit d'un avion, c'était un signal.

Quelques instants plus tard de gros engins descendaient du ciel. La réaction de Mr GALLOIS a été de nous mettre à l'abri et de laisser les portes ouvertes. Il prit les enfants et nous mit sous la table de cuisine.

La descente de ces bombes se fit à une vitesse vertigineuse, quelques minutes suffirent, ce fut un vacarme épouvantable, les murs, les vitres, les toitures volèrent en éclat dans une poussière inimaginable.

Lorsque le bruit cessa, je m'enfuis pour aller rejoindre ma mère, à ce moment, je ne savais pas s'il y avait des survivants parmi les adultes. Quel spectacle, plus une maison n'était indemne, plusieurs détruites complètement, j'avais à peine parcouru 50 m que je vis des personnes allongées au sol, le transformateur du pylône du cimetière ruisselait de tous les côtés, plus de vitraux à l'église, la toiture complètement détériorée. Le café Flan était complètement détruit.

J'ai rejoint ma mère qui était dans une angoisse indescriptible, nous sommes revenus sur place avec bien des difficultés. Les secours de la défense étaient déjà là pour retrouver les survivants ou les victimes. Les blessés attendaient pour être soignés. J'appris le lendemain que Clara CAMPAGNE et Auguste LAVERSin avaient été tués. Leurs corps ont été retrouvés près de la fontaine.



Autour de l'Eglise

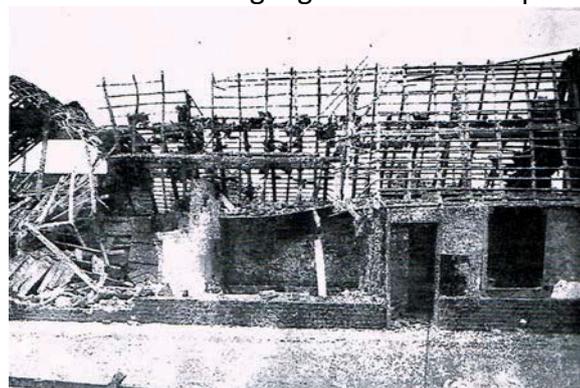
Ce récit concerne l'histoire que j'ai vécue, car malheureusement la place, la rue principale de l'époque (rue du maréchal Leclerc), la rue de l'église et tous les environs avaient subi le même cataclysme. Au total 21 victimes seront à déplorer dont une ne fut jamais retrouvée. Une bombe n'ayant pas explosé est restée longtemps sur le bas côté de la route (habitation actuelle de M RATEL A.)

Inutile de dire que mes camarades et moi furent traumatisés pendant le reste de la guerre. A chaque fois que j'entendais des avions je me réfugiais n'importe où. Voilà le récit de cette soirée dramatique du 20 juin 1944. Je voulais me souvenir de tous ceux qui ont vécu ces moments douloureux et y ont laissé la vie.

Témoignage d'un Guarbecquois



Bombe à Guarbecque 20 juin 1944



Maison Berthe Jules-menuisier et Danel
Léa épicière-vue arrière